

## ACTE D'ENGAGEMENT

### Objet du marché :

La consultation porte sur la prestation de fourniture d'électricité, l'acheminement et la livraison jusqu'au point de comptage ainsi que la gestion des contrats d'accès au réseau de distribution en un contrat unique (fourniture, acheminement, livraison + accès réseau) des bâtiments du collège Antoine Chintreuil – 01190 PONT DE VAUX.

### Personne publique contractante :

Collège Antoine Chintreuil  
1, rue de la Résistance  
01190 PONT DE VAUX  
Numéro SIRET : 190 110 700 00019  
Code d'activité économique principale (APE) : 8531Z

### Procédure de passation :

C'est un marché ordinaire passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique

### Nom, prénom, qualité du signataire :

Monsieur Florent MONCHALIN, Principal du collège Antoine Chintreuil de Pont de Vaux

### Comptable assignataire du paiement :

Agent comptable du Collège de Pont de Vaux  
Collège de l'Huppe  
333, rue de l'Huppe  
01340 MONTREVEL EN BRESSE

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné : .....

Adresse : .....

Numéro d'identité de l'entreprise (SIREN) : .....

Numéro d'identité de l'établissement (NIC) : .....

Numéro SIRET : .....

Code d'activité économique principale (APE) : .....

Numéro d'identification au registre du commerce : .....

Agissant :

† Pour son propre compte

† Pour le compte de la société : .....

Nom et adresse : .....

Après avoir pris connaissance du règlement de la consultation et des documents qui y sont mentionnés, je m'engage, sans réserve, à livrer les fournitures et services définis dans le(s) bordereau(x) des prix. L'offre présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de consultation.

Délai de validité : Le marché prendra effet à compter de sa notification et pour une validité de 3 ans fermes du 1/01/2022 au 31/12/2024.

Règlement :

Le règlement se fera par prélèvement bancaire avec un délai maximum de 30 jours suivant la réception des factures. En cas de dépassement de ce délai, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

Notification :

La notification du marché transformera le projet de marché en « marché » et le candidat en « titulaire »

Fait à .....

Le.....

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature et cachet du candidat